



## NOUS CONTACTER

N° client : 6 019 894 857  
Identifiant Internet : R.KRAUSE@GMX.DE

### Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

### Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

**09 69 32 15 15**

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

**09 70 83 33 33**

(Service gratuit + prix appel)

### Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941  
62978 ARRAS CEDEX 9

### Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675026 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

### Par courrier

EDF TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1

### Lieu de consommation

APPT SUD  
QUARTIER LE PALAIS  
26170 ST AUBAN SUR L OUEZE

### Titulaire du contrat

M. KRAUSE RONALD  
AUGENSTEIN BARBARA

### Votre contrat

N° de client : 6 019 894 857  
N° de compte : 4 08 4 037 802 800  
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :  
N° 25 680 173 625 459

### Votre compte bancaire

Titulaire du compte :

RONALD KRAUSE

Compte à débiter :

DE6966010\*\*\*\*23\*\*\*\*\*

**KRAUSE RONALD AUGENSTEIN BARBARA**  
**9 CHEMIN DE CHANTEMERLE**  
**26170 ST AUBAN SUR L OUEZE**

## Votre calendrier de paiement

Bonjour Monsieur KRAUSE,

Pour vous simplifier la vie, comme la majorité de nos clients, vous avez choisi de lisser vos dépenses en optant pour le prélèvement automatique mensuel.

Retrouvez toutes les informations concernant votre mensualisation dans le tableau suivant.



### Votre calendrier de paiement

| Prélèvement   | Montant TTC |
|---------------|-------------|
| Le 12/07/2021 | 0,00 €      |
| Le 11/08/2021 | 41,00 €     |
| Le 13/09/2021 | 41,00 €     |
| Le 12/10/2021 | 41,00 €     |
| Le 12/11/2021 | 41,00 €     |
| Le 13/12/2021 | 41,00 €     |
| Le 11/01/2022 | 41,00 €     |

Prélèvement de régularisation vers le 11/02/2022

**Montant total TTC 246,00 €**

NB : Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

## Mieux comprendre ma mensualisation

- Ce calendrier de paiement a été défini avec vous pour la période du 25/06/2021 au 15/02/2022
- Vos consommations peuvent varier en fonction du nombre d'appareils utilisés, de la manière dont vous les utilisez et du climat.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.

Et pour vous simplifier la vie, venez découvrir à tout moment sur notre site notre actualité, des réponses à vos questions, sans oublier le suivi de votre contrat.

A bientôt,

Votre Conseiller EDF



## Les étapes clé de la mensualisation

### Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

### Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

### Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

### Etape 4: reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.